



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE
MONS

EXTRAIT

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

COMMUNE
DE
FRAMERIES

SEANCE DU 26 MARS 2026.

Présents : M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;
MM. F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, Echevins ;
M. L. RIFAUT, Président du CAS ;
MM JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
M. DELIGNE, S. DIEU, J. SOTTEAU, D. GROUSELLE,
I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON,
F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU,
G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS, Conseillers
Communaux ;
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale

Réf. : COMPTA/20260326-10

Objet : Approbation du Budget communal 2026- Information

LE CONSEIL COMMUNAL,

Réuni en séance publique,

Vu les articles 41 et 162 de la Constitution;

Vu les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale ;

Vu la décision du Conseil communal, en séance du 26 janvier 2026, de voter l'approbation du budget 2026 ;

Vu la décision du Gouvernement wallon, en séance du 02 mars 2026, d'approuver avec réformation le budget 2026 ;

Considérant que cette reformation impliquait les changements suivants :

Article 06021/99551 : 1 000 000 € au lieu de 0 €.

Article 06089/99551 : 0 € au lieu de 1 000 000 €.

Article 42088/66552 : 0 au lieu de 187 013,23 €.

Considérant que les résultats tels que réformés du service extraordinaire sont les suivants :

Exercice propre : 2 307,88 €

Exercices antérieurs : 1 033 685,16 €
Prélèvements : 1 993,02 €
Global : 1 037 986,06 €

Considérant que suite à cette décision de tutelle, le budget communal 2026 est devenu pleinement exécutoire;

Considérant que les décisions de tutelle, en vertu de l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale, doivent être communiquées par le Collège communal au Conseil communal.

Sur proposition du Collège Communal,
à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique :
De prendre connaissance de l'approbation par la tutelle du budget 2026 avec réformation.

En séance, date que dessus.

Par le Conseil:
La Directrice Générale,

V. FERREIRA RODRIGUES



Le Bourgmestre,

E. DISABATO